



OFI CIBLE
PROSPECTUS COMPLET
(mise à jour 28/10/2011)

Société Anonyme au capital de 3 257 163 €
RCS Paris B 384 940 342 – APE 652 E
N° TVA Intracommunautaire : FR 51384940342

Siège social : 1, rue Vernier – 75017 PARIS

I. ' PARTIE A - STATUTAIRE

I.1. PRESENTATION SUCCINCTE

- **CODE ISIN :**
PART I : FR0000982902
PART A : FR0010273375
- **DENOMINATION :** OFI CIBLE
- **FORME JURIDIQUE :** FONDS COMMUN DE PLACEMENT
CONSTITUE EN FRANCE
- **SOCIETE DE GESTION :** OFI ASSET MANAGEMENT
- **GESTIONNAIRE COMPTABLE :** BNP PARIBAS FUND
SERVICES
- **DEPOSITAIRE ET CONSERVATEUR :** BNP PARIBAS
SECURITIES SERVICES
- **COMMISSAIRE AUX COMPTES :** CABINET GRANT
THORNTON (EX AMYOT EXCO AUDIT)
- **COMMERCIALISATEUR :** OFI ASSET MANAGEMENT

	Parts I	Parts A
Code ISIN	FR0000982902	FR0010273375
Affectation des revenus	Capitalisation	Capitalisation
Devise de libellé	EUR	EUR
Souscripteurs concernés	Institutionnels	Tous souscripteurs
Souscription minimale	1 000 euros	Néant
Valeur liquidative d'origine	1 524,49 euros	50 EUR
Décimalisation	Oui dix millième	Oui dix millième

I.2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

I.2.1 CLASSIFICATION :

Actions internationales

I.2.2 OBJECTIF DE GESTION :

L'OPCVM a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Stoxx Europe 600 Dividendes Nets Réinvestis.

I.2.3 INDICATEUR DE REFERENCE :

Les performances sont comparées à l'évolution de l'indice Stoxx Europe 600 Dividendes Nets Réinvestis. Cet indice est la référence globale des marchés européens. Il est composé de plus de 600 valeurs sélectionnées parmi 16 pays de la zone Euro et le Royaume Uni, le Danemark, la Suisse, la Norvège et la Suède.

L'indicateur de référence est calculé Dividendes Nets Réinvestis depuis le 30 Avril 2011.

(Pour plus d'information sur cet indice : www.stoxx.com)

L'OPCVM n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent la conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice. Les investissements dans les entreprises sont réalisés selon des pondérations qui ne sont pas fonction du poids relatif de chaque société dans l'indice.

I.2.4 STRATEGIE D'INVESTISSEMENT :

L'univers d'investissement d'Ofi cible regroupe environ 600 valeurs européennes dont 400 font l'objet d'un suivi plus particulier de la part des gérants. Les petites et moyennes valeurs (capitalisation comprise entre 500 millions et 2 milliards d'euros) font également partie de l'univers d'investissement.

Le portefeuille est construit et géré sur la base d'une sélection de valeurs susceptibles de faire à moyen terme l'objet d'opérations de rachat (OPA, OPE...), de fusion ou de restructurations de nature financière et/ou opérationnelle.

Les critères qui prévalent à la sélection des valeurs sont notamment la structure de l'actionariat et les aspects de concentration sectorielle.

L'objectif de gestion est de constituer un portefeuille de titres offrant un potentiel de valorisation significatif dans le cadre de ces opérations financières ou de ces stratégies de restructuration.

Les titres sélectionnés sont de fait majoritairement des grandes capitalisations, en évitant les très grandes valeurs, plus attaquantes que cibles par nature.

Généralement les titres sont cédés après la restructuration de l'entreprise ou après l'annonce officielle de l'OPA/OPE.

L'OPCVM investit au minimum à hauteur de 75% de son actif sur les marchés actions. Plus précisément, en raison de son éligibilité au régime fiscal du PEA, le FCP est investi au minimum à 75% en titres éligibles au PEA.

En complément de ces investissements qui sont le cœur de la stratégie, 25% au maximum du portefeuille peuvent être consacrés aux instruments suivants :

Titres de créances et instruments du marché monétaire (d'émetteurs privés ou publics). Ces instruments sont utilisés dans le cadre de la gestion de trésorerie de l'OPCVM.

Actions ou parts d'autres OPCVM ou fonds d'investissement : Afin de gérer la trésorerie ou d'accéder à des marchés spécifiques (sectoriels ou géographiques) l'OPCVM peut investir jusqu'à 10% de son actif en OPCVM de droit français ou européens conformes à la directive, ou actions et parts de fonds d'investissement de tous types de classification. Ces fonds peuvent être des OPCVM gérés ou promus par des sociétés du Groupe Ofi.

- le gérant peut également effectuer des dépôts auprès d'établissements de crédit, réaliser des emprunts d'espèces, et/ou des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre dans le cadre de sa gestion de trésorerie.

- Instruments financiers à terme et instruments intégrant des dérivés :

Le gérant peut prendre des positions afin de couvrir le portefeuille contre une baisse anticipée des marchés ou à l'inverse, afin de l'exposer à une hausse attendue de ces mêmes marchés, par l'utilisation d'instruments tels que les contrats futurs ou options. L'exposition du portefeuille n'a pas vocation à être supérieure à 100% ; cependant, dans le cas de souscriptions ou de rachats importants ou de variations importantes des marchés, l'OPCVM peut se trouver temporairement exposé au-delà de 100%.

Il s'autorise également à couvrir le portefeuille contre le risque de change.

(Pour plus de précisions, se reporter à la Note Détaillée).

I.2.5 PROFIL DE RISQUE :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. La liste des facteurs de risques exposés ci-dessus ne prétend pas être exhaustive.

L'OPCVM est un OPCVM classé « Actions Internationales », par conséquent, l'investisseur est principalement exposé aux risques suivants :

Risque de capital et de performance : L'investisseur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, l'OPCVM ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque d'actions : L'OPCVM est investi au minimum à 75 % sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les fluctuations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché peuvent entraîner une baisse significative de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPCVM d'instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement l'OPCVM à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque lié aux marchés émergents : les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent

s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution de ces titres peut en conséquence être volatile.

L'OPCVM est également exposé au risque de change, au risque lié à la détention de petites et moyennes capitalisations ainsi qu'au risque de taux d'intérêt et de crédit (pour plus de précisions sur ces risques, l'investisseur peut se référer à la Note Détaillée).

I.2.6 SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE :

Parts I pour les Institutionnels
Parts A pour tous souscripteurs

Cet OPCVM s'adresse plus particulièrement à des personnes morales et à des investisseurs institutionnels qui souhaitent s'exposer au marché des moyennes et petites valeurs françaises.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et futurs, de son horizon de placement, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement au risque de cet OPCVM.

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans

I.3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITÉ

I.3.1 FRAIS ET COMMISSIONS :

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement.

Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés.

Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion ou aux commercialisateurs.

Les investisseurs entendant souscrire des parts et les porteurs désirant procéder aux rachats de parts sont invités à se renseigner auprès de leur établissement teneur de compte sur l'heure limite de prise en compte de leur demande de souscription ou de rachat, cette dernière pouvant être antérieure à l'heure de centralisation mentionnée ci-dessus.

Commissions à la charge de l'investisseur, prélevées lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux / barème Part I et A
Commission de souscription maximum non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	4 % Maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement (cf. tableau ci-après « frais facturés à l'OPCVM »).

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux/ Barème Part I	Taux/ Barème Part A
Frais de fonctionnement et de gestion maximum (1)	Actif net	1,30 % TTC	2,20 % TTC
Commission de surperformance	Actif net	20% au-delà de l'indice Dow Jones Stoxx 600 dividendes réinvestis (2)	20% au-delà de l'indice Stoxx Europe 600 dividendes réinvestis (**)
- Commission de mouvement maximum sur tout instrument financier	Pourcentage par opération	De 0 à 0,10% TTC du brut de la négociation	De 0 à 0,10% TTC du brut de la négociation
- Commission de mouvement maximum par opération dépositaire/conservateur (2)	commission fixe par opération	De 0 à 100 € TTC (*)	De 0 à 100 € TTC (*)

(**) L'indicateur de référence est calculé Dividendes Nets Réinvestis depuis le 30 Avril 2011.

(1) Les commissions de mouvement sont prélevées en totalité par le Dépositaire et reversées, en tout ou partie, au Conservateur et/ou à la société de Gestion.

(2) Pour l'exercice de sa mission, le dépositaire agissant en sa qualité de conservateur de l'OPCVM pratique une tarification fixe ou forfaitaire par opération selon la nature des titres, des marchés et des instruments financiers traités.

Toute facturation supplémentaire payée à un intermédiaire est répercutée en totalité à l'OPCVM et est comptabilisée en commission de mouvement en sus des commissions perçues par le dépositaire et le conservateur.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM lors du calcul de chaque valeur liquidative.

* Les frais ci-dessus sont indiqués sur la base d'un taux de TVA à 19,60%.

Commission de surperformance

Les frais variables correspondent à une commission de surperformance. La période de calcul de la commission de surperformance est l'exercice de l'OPCVM. A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance de l'OPCVM est définie comme la différence positive entre l'actif net de l'OPCVM avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un OPCVM fictif réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence (calculé dividendes nets réinvestis) du Fonds et enregistrant le même schéma +de souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 20 % TTC de la performance au-delà de l'indice Stoxx Europe 600 Dividendes Nets

Réinvestis, (L'indicateur de référence est calculé Dividendes Nets Réinvestis depuis le 30 Avril 2011), fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante. Une telle provision ne peut être passée qu'à condition que la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance soit supérieure à la valeur liquidative de début d'exercice.

En cas de rachats, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées, est perçue par la société de gestion. Hormis les rachats, la commission de surperformance est perçue par la société de gestion à la date de clôture de chaque période de calcul.

Par exception, la première période de calcul commencera le 01^{er} mai 2010 et se terminera à la fin de l'exercice clos au 30 juin 2011.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par la société de gestion.

Modalités de calcul et de partage de la rémunération sur les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Les opérations sont faites aux conditions de marché et au bénéfice exclusif du Fonds.

I.3.2 REGIME FISCAL

L'OPCVM en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par l'OPCVM, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Ainsi, certains revenus distribués en France par l'OPCVM à des non résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre Conseiller fiscal habituel.

- | | |
|---|--------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Eligible au P.E.A | <input type="checkbox"/> Contrat DSK |
| <input type="checkbox"/> Loi Madelin | <input type="checkbox"/> PERP |

I.4. INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

I.4.1 CONDITIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :

Les demandes de souscription/ rachat sont centralisées chaque jour de valorisation jusqu'à 12H/midi auprès du Dépositaire et répondues sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu. Les règlements y afférant interviennent le deuxième jour de Bourse ouvré non férié qui suit la date de la Valeur liquidative.

Possibilité de souscrire en montant et/ou en fractions de parts pour les Parts I et A ; les rachats s'effectuent uniquement en quantité de parts. (dix millième)

La valeur liquidative d'origine est de : 1 524,49 euros – Division du nominal par 10 à compter du 7 avril 2005 pour les Parts I
La valeur liquidative d'origine est de : 50 € pour les Parts A

Organisme désigné pour centraliser les souscriptions et les rachats :

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
3, rue d'Antin – 75002 PARIS

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative : quotidienne pour les deux types de Parts. La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse ouvré, non férié.

La valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès de :

OFI ASSET MANAGEMENT
1, rue Vernier – 75017 PARIS
A l'adresse email suivante : ofi.newsreport@ofi-am.fr

Les investisseurs entendant souscrire des parts et les porteurs désirant procéder aux rachats de parts sont invités à se renseigner auprès de leur établissement teneur de compte sur l'heure limite de prise en compte de leur demande de souscription ou de rachat, cette dernière pouvant être antérieure à l'heure de centralisation mentionnée ci-dessus.

I.4.2 DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Dernier jour de bourse du mois de juin. Par exception, le prochain exercice ne durera que neuf mois et clôturera le dernier jour de bourse du mois de juin 2010.

I.4.3 AFFECTATION DU RESULTAT :

FCP de capitalisation pour les parts I et A

I.4.4 DATE ET PERIODICITE DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :

Quotidienne pour les deux Parts : la valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré, non férié et est datée de ce même jour.

I.4.5 LIEU ET MODALITES DE PUBLICATION OU DE COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :

La valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès de :

OFI ASSET MANAGEMENT
A l'adresse email suivante : ofi.newsreport@ofi-am.fr
Ou consultable sur le site Internet : www.ofi-am.fr

I.4.6 DEVISE DE LIBELLE DES PARTS :

OPCVM libellé en euros.

I.4.7 DATE D'AGREMENT ET DE CREATION :

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 14 février 1997. Il a été créé le 14 mars 1997.

I.5. **INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES**

Le prospectus complet de l'OPCVM, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques et le rapport sur la politique des droits de vote de la Société de gestion ainsi que le rapport rendant compte des conditions d'exercice de ces mêmes droits de vote sont disponibles et adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite à l'investisseur auprès de :

OFI ASSET MANAGEMENT

A l'adresse email suivante : ofi.newsreport@ofi-am.fr

Ou consultable sur le site Internet : www.ofi-am.fr

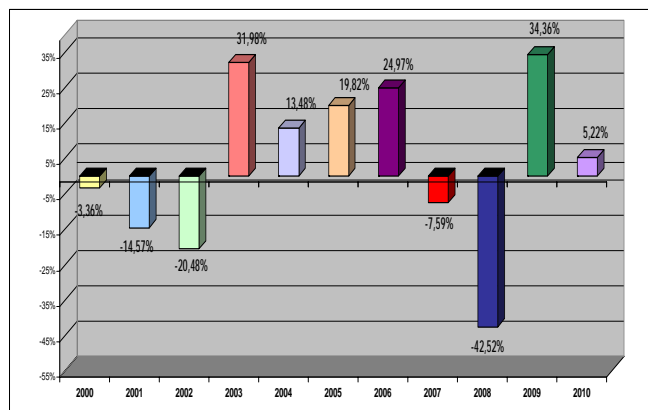
Date de publication du prospectus : 28 Octobre 2011

Le site de l'AMF www.amf-france.org contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

II. PARTIE B STATISTIQUE

II.1. PERFORMANCES DU FCP AU 31/12/2010



II.2. PERFORMANCES ANNUALISEES AU 31/12/2010

Performances	1 an	3 ans	5 ans
OFI CIBLE	5.22%	-6.68%	-1.26%
Indicateur de référence : Indice Stoxx Europe 600 (L'indicateur de référence sera calculé Dividendes Nets Réinvestis à compter du 30 Avril 2011).	8.63%	-8.89%	-2.31%

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis (le cas échéant)

II.3. FRAIS FACTURES AU FCP AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 30/06/2011

Partis I

Frais de fonctionnement et de gestion parts I	1.30%
Autres frais facturés à l'OPCVM	0.31%
<ul style="list-style-type: none"> Dont commissions de surperformance Dont commissions de mouvement 	- 0.31%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1.61%

Partis A

Frais de fonctionnement et de gestion parts A	2.20%
Autres frais facturés à l'OPCVM	0.031%
<ul style="list-style-type: none"> Dont commissions de surperformance Dont commissions de mouvement 	- 0.31%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	2.51%

II.4. INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 30/06/2011

Les frais de transaction sur le portefeuille actions ont représenté **0,41%** de l'actif net moyen annuel.

Le taux de rotation du portefeuille actions a été de **227.90%** de l'actif net moyen annuel.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Actions	12.47%
Titres de créances	0%